

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le 04 avril, à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de NAUVIALE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des réunions.

PRESENTS : MM. COUFFIGNAL, CARLES-DUBOC, CAVAILLES, CHINCHOLLE, GARDIN, GARROTE, GUIRAL, PEGUES, RAYNAL, SAULES, SERVIERES Ph, SERVIERES S., TOURNEMIRE.

ABSENTS EXCUSES : CAMPELS (pouvoir à COUFFIGNAL), GARY.

SECRETAIRE de SEANCE : Madame Christiane SAULES.

VOTE du BUDGET PRIMITIF 2019

N° 2019-04-04-01

Monsieur Sylvain COUFFIGNAL présente le budget primitif pour 2019 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	518 112.00	518 112.00
Investissement	790 318.65	790 318.65

En fonctionnement, on retrouve la somme de 518 112.00 € dont pour :

- les recettes 518 112.00 €
- les dépenses 413 241.00 € + un virement à la section d'investissement de 104 871.00 €.

En investissement, on retrouve la somme de 790 318.65 € dont pour :

- les recettes sont de 549 545.76 € + les restes à réaliser de 2018 de 240 772.89 €.
- les dépenses réelles sont de 233 946.91 € + les restes à réaliser de 2018 de 422 747.32 € + le solde d'exécution reporté de 133 624.42 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve le budget primitif 2019
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.